

Foire aux questions

Cartable numérique e-SY

PARENTS

Sommaire :

a) Le cartable numérique e-SY	2
b) La remise du cartable numérique.....	3
c) Le matériel.....	4
d) Le quotidien	5
e) La sécurité du matériel.....	6
f) La restitution du cartable numérique	7

a) Le cartable numérique e-SY

Qu'est-ce que le cartable numérique e-SY ?

→ Le projet est conduit en partenariat avec l'Éducation nationale. Le cartable accompagne l'élève aussi bien à l'école qu'à son domicile.

En signant le bordereau de remise de prêt lié au cartable numérique, ce sont les familles qui disposent de la tablette et la mettent à disposition des enfants.

Fourni avec un socle d'applications éducatives et pédagogiques, le cartable numérique est destiné à des utilisations très précises (faire ses devoirs, consulter son emploi du temps, communiquer avec son enseignant, rechercher des informations, ...).

→ La consultation sur internet est sécurisée, via un dispositif de protection des mineurs, en tout temps et en tout lieu.

En parallèle, la famille pourra limiter les fonctionnalités et/ou les plages horaires d'utilisation de la tablette sur le temps privé.

→ Des [vidéos témoignages](#) existent sur la chaîne YouTube de Seine-et-Yvelines Numérique.

Que contient le cartable numérique ?

→ Le cartable numérique e-SY contient :

- un équipement : une tablette numérique, un clavier, une coque, une housse ;
- des ressources pédagogiques : un ensemble de logiciels et d'applications sélectionnés avec le concours de l'Éducation nationale ;
- des formations au numérique : pour les enseignants.

Est-ce que le cartable numérique est sécurisé ?

→ La navigation sur internet est filtrée à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Une application de contrôle parental pourra être installée par les parents sur leur smartphone et leur permettra de restreindre les fonctionnalités et horaires d'utilisation du cartable numérique au domicile. Le filtrage de la tablette assure une protection même si le contrôle parental n'est pas activé. Il est cependant nécessaire que les familles accompagnent les enfants dans leur apprentissage des usages sur internet.

Comment en tant que parent, je peux accompagner mon enfant dans l'usage de sa tablette ?

→ Lors de la remise du cartable numérique, une édition spéciale « Les Incollables » vous sera distribuée. Vous pourrez la découvrir avec votre enfant.

→ D'autre part, il existe plusieurs ressources en ligne, voici quelques exemples à parcourir :

- [Espace familles - CLEMI](#)

- [Les ressources - Internet Sans Crainte](#)
- [3-6-9-12+ Pour un développement numérique durable](#)

Le cartable numérique comprend-il les manuels scolaires ?

→ Les manuels numériques sont à la charge des collèges ou des communes, ils peuvent être mis à disposition grâce à la tablette.

Le cartable numérique est-il adapté aux enfants ayant des besoins spécifiques ?

→ Le cartable numérique est parfaitement adapté aux besoins spécifiques, il n'est pas stigmatisant d'un handicap. Le dispositif inclut des applications et des réglages adaptés au handicap de l'élève sans que cela soit visible des autres élèves.

b) La remise du cartable numérique

En quelle classe mon enfant va être doté d'un cartable numérique ?

- Pour les collèges : durant la première année, les 6^{ème} et 4^{ème} sont équipés, les 5^{ème} et 3^{ème} ne le sont pas.
Durant la seconde année, les 5^{ème} et 3^{ème} sont déjà équipés. Les 6^{ème} et 4^{ème} sont en cours d'équipement.
- Pour les écoles : la première année, seuls les CM1 sont équipés. La seconde année, les CM2 sont donc déjà équipés. Les CM1 sont en cours d'équipement.

À la fin de la seconde année, tous les élèves sont équipés.

Comment garantir la continuité « élémentaire – collège » ?

- La continuité est assurée dans la mesure où seul le niveau CM1 sera doté la première année ; ainsi lorsque l'élève arrivera en 6^{ème}, deux ans plus tard, son collège sera nécessairement intégré au programme e-SY.

Quelle contractualisation avec les parents ?

- Les familles signent un bordereau de prêt le jour de la remise des cartables numériques.

Comment se passe l'entrée en 6^{ème} ?

- Les élèves dotés du cartable numérique e-SY à l'école le conservent à leur entrée au collège, d'où l'importance de la concordance du rythme de déploiement entre les

écoles et les collèges. La tablette sera préparée en “mode collège” à distance par Seine-et-Yvelines Numérique à la rentrée des classes.

Est-ce que les cités scolaires Corbusier et Hoche rentrent dans le programme e-SY ?

→ Les deux cités scolaires sont sous la responsabilité du conseil régional, en conséquence le projet e-SY ne s’adresse pas aux élèves de ces établissements.

Est-ce que les cités scolaires Lycée international et Lycée Franco-Allemand rentrent dans le programme e-SY ?

→ Les deux cités scolaires sont sous la responsabilité du conseil départemental, en conséquence la mise à disposition des cartables numériques auprès des CM1/CM2 et des collégiens de ces établissements seront entièrement pris en charge par le conseil départemental.

Comment se déroule la remise des cartables numériques auprès des familles ?

- La remise se déroule en deux temps :
 - séance plénière d’environ 30 minutes ,
 - distribution des tablettes aux élèves accompagnés d’un parent.

Quels sont les collèges concernés par les prochaines vagues ?

→ Le déploiement du cartable numérique se déroule en 3 vagues entre 2022 et 2026.

Il reste 2 vagues de déploiement pour les 75 collèges publics subsistants. La liste des collèges sera connue au 1^{er} trimestre 2023.

c) Le matériel

Quelle est la marque de la tablette ?

→ Tous les collèges et écoles déployés entre 2022 et 2026 seront équipés d’un iPad de la marque Apple.

Les tablettes sont-elles exclusivement neuves ?

→ En phase de déploiement, les élèves seront dotés de tablettes neuves. Les tablettes ayant une durée de vie de 6 ans, elles les accompagneront tout au long de leur scolarité du CM1 à la 3^{ème}.

La tablette est-elle connectée au réseau 4G ou 5G ?

- La tablette est connectée au Wi-Fi. Elle ne dispose pas de connexion cellulaire 4G ou 5G pour fonctionner.

Faut-il charger le clavier ?

- La tablette est fournie avec une coque-clavier, qui n'a pas besoin d'être chargée car elle se recharge automatiquement grâce à la tablette.

Est-ce que je peux changer la coque de ma tablette ?

- Il ne faut en aucun cas séparer la tablette de sa coque car elle est rattachée au clavier. La coque-clavier répond à des conditions de sécurité imposées par le programme e-SY comme spécifiées dans le bordereau de remise de prêt.

d) Le quotidien

Comment se passe la charge des cartables numériques dans l'établissement ?

- La tablette doit être rechargée au domicile de l'élève ainsi, elle peut s'utiliser toute la journée. Le projet s'accompagne d'un bordereau de prêt qui précise que la tablette doit être chargée à au moins 80% en arrivant à l'école.

Est-ce que les élèves gardent le cartable numérique le soir et pendant les vacances ?

Le cartable numérique est accessible en permanence. La philosophie du projet repose sur la continuité pédagogique durant le temps scolaire et hors scolaire.

Les enseignants ont-ils les moyens de réguler en classe l'utilisation de la tablette ?

- Oui, des applications permettent de restreindre l'accès des élèves à un seul outil. Ces mêmes applications peuvent également contrôler ce que font les élèves avec leur tablette et la bloquer si besoin.

Comment se passeront les mises à jour iOS ?

- Seine-et-Yvelines Numérique programme des campagnes de mises à jour des tablettes. Celles-ci doivent être faites par les utilisateurs dans le temps imparti. Les élèves seront prévenus par le référent numérique de l'établissement. Seine-et-Yvelines Numérique assistera techniquement le référent dans cette action. Si l'élève, ne met pas à jour sa tablette avant la fin de la campagne, l'ensemble des applications seront masquées et donc inaccessibles. Seule la mise à jour de la tablette rendra les applications à nouveau accessibles sans perte de données.

Est-il possible d'installer une application hors catalogue Seine-et-Yvelines Numérique ?

- Les parents et les élèves ne peuvent pas installer d'applications, seul l'établissement a la capacité d'en ajouter.

Les élèves peuvent-ils installer des applications via une clé USB ?

- Cela n'est pas possible, il y a une restriction.

Sera-t-il possible d'exporter des documents personnels depuis la tablette ?

- Oui, il est possible de les récupérer via l'ENT mais également grâce à l'application "Documents" présente sur toutes les tablettes.

Mon enfant va-t-il continuer d'apprendre à écrire et à lire avec du papier ?

- La tablette n'a pas vocation à remplacer le papier, c'est un outil complémentaire aux activités déjà réalisées en classe.

e) La sécurité du matériel

Les familles doivent-elles assurer le cartable numérique ?

- Non, puisqu'elles ne sont pas propriétaires du cartable numérique, elles n'ont pas d'obligation à assurer l'équipement.

Est-ce qu'un antivirus est installé ?

- L'utilisation de ce cartable numérique ne requière pas d'antivirus.

Que se passe-t-il en cas de perte, de casse ou de vol ?

- Si le cartable numérique est cassé, il est réparé et rendu aux familles selon les modalités décrites dans le bordereau de prêt.
- Si le cartable numérique est volé ou perdu, il est rendu inutilisable par une action de Seine-et-Yvelines Numérique. Il convient que le responsable légal fasse une déclaration de perte ou de vol auprès des forces de l'ordre pour qu'il soit remplacé.

En cas de réparation, comment mon enfant peut continuer à travailler ?

- Une tablette sera prêtée à l'élève en cas de casse le temps de la réparation.

Qui remplace les accessoires annexes s'ils ne fonctionnent plus ?

- La famille remplace le chargeur, le câble, et la coque-clavier en cas de casse ou s'ils sont inutilisables.

Les familles constatent un incident matériel ou logiciel, qui doivent-elles prévenir ?

- Les parents l'indiquent à l'enseignant. Par la suite, l'établissement fera un ticket sur l'outil de ticketing mis à disposition dans le cadre de la maintenance de Seine-et-Yvelines Numérique.

Un guide d'utilisation sera-t-il fourni aux familles ?

- Non, il n'y aura pas de guide d'utilisation car les élèves apprendront à s'en servir en classe.

Comment sécuriser l'accès au cartable numérique ?

- L'utilisateur doit ajouter un code d'accès numérique dès la première utilisation. En cas d'oubli du code, l'élève consulte son référent numérique.

f) La restitution du cartable numérique

A la fin de l'année scolaire de 3^{ème}, est-ce que l'élève garde sa tablette ?

- Non, l'élève doit restituer la tablette à son établissement.
Soit elle est attribuée à un autre élève, soit en fonction de l'état de la tablette, elle est recyclée ou donnée à une association.

Les familles auront-elles la possibilité de racheter les tablettes en fin d'exploitation ?

- Non, Seine-et-Yvelines Numérique récupère toutes les tablettes du Département des Yvelines.

En cas de déménagement, que faire du cartable numérique ?

- Il doit être restitué auprès de l'établissement.
- Si l'enfant est rescolarisé dans un établissement faisant partie du projet e-SY, alors il conserve sa tablette mais il doit prévenir l'établissement de son départ.